

Compte-rendu du Conseil Municipal de Brens du 04/10/2022 – Mairie de Brens

Présents : Roger Patermo (RP), François Frati (FF), Régine Novel (RN), Laure Picchiottino (LP), Georges Delahaye (GD), Christian Chenavier(CC), Roland Piot(PR), , Catherine Martin(CM), Nadine Lagrange Van Gele(NLV),. Grégory Prevost (GP), Norbert Aubrun (NA), Céline Perin-Guicherd (CPG), Sandrine Lachize-Piccino (SLP), Mme Gayraud Stéphanie 'GS)

Absents : néant

Secrétaire officielle : Laure Picchiottino

Préambule

Documents envoyés au préalable à tous les conseillers :

Les projets de délibération, le projet de convention de police municipale pluri-communale.

2 délibérations comptables données en format papier

Agenda :

Réunion PLU le 19 octobre 2022. Bulletin info pour cet automne. Réunion préparatoire sur les flux et poids lourds d'ici à 10 jours avec le conseil départemental.

Ordre du jour

Délibération 1 : Mise en location des anciens appartements de fonction

Appartement nord mis en location

Suite aux différentes visites réalisées par l'agence de location il en ressort des points négatifs qui sont un frein à la location : trop aspect bureau, abord non chaleureux, par contre le montant du loyer est jugé correct. De ce fait, les néons au plafond de l'ancien bureau des secrétaires vont être supprimés (290 euros). Le lino de la salle de l'ancien secrétariat a été refait et remplacé par l'entreprise qui l'avait posé la première fois car cet été il s'était décollé.

Appartement sud mis à disposition

Il avait été envisagé de faire participer les réfugiés au loyer mais le mari a un emploi précaire, il travaille à Genève en intérim et son contrat est renouvelé chaque mois. De plus l'appartement est vétuste. Après réflexion, il reste à disposition mais la famille paiera les charges : chauffage, abonnements internet, eau, électricité.

NVG est ce qu'il ne faudrait pas qu'ils prennent une assurance ?

SG : pourquoi ne pas faire un bail de mobilité ?

Le Maire : A étudier, mais il s'agit d'un cas exceptionnel qui ne semble pas correspondre au bail mobilité de 1 an maximum. Un bail ne pourrait être envisagé qu'après avoir refait complètement cet appartement.

Le mari va à Genève car son employeur suisse parle russe. Le dialogue n'est pas simple car ils ne parlent pas français.

GD pourquoi ne retournent-ils pas à Oyonnax car ils ont de la famille là-bas ?

RP Ils ne pouvaient plus être hébergés où ils étaient. On va demander au moins une responsabilité civile. A se renseigner. Ils ont une aide aux réfugiés qui est doit être révisée selon leurs revenus.

Le Maire A noter que la dame prend des cours de français semaine au collège. Le garçon est en 4^{ème} au collège avec des heures de français renforcées.

Le Maire va revoir la dame pour faire un point sur leur situation.

SLP si la famille accueillie à des difficultés à partir. Peut-être que le loyer à minima sans charges serait à envisager.

Le Maire. Il est important de valider cette délibération pour encaisser les locations et les charges, on fera le point selon l'évolution de la situation.

Vote : 11 pour, 3 abstentions,1 contre.

Délibération 2 : Police pluri-communale

FF lit le projet de convention corrigée dernièrement. Les policiers vont travailler conjointement avec la gendarmerie.

La convention a une durée de vie de 3 ans avec tacite reconduction mais avant chaque 31 décembre on peut dénoncer cette convention 3 mois avant.

SG est ce que les habitants pourront les appeler ?

FF Non. Ces policiers sont là pour faire de la présence, de la patrouille, des contrôles

SG est ce qu'ils vont vraiment faire cela ?

FF et RP oui bien sûr. Ce sera dissuasif.

RN les rodéos ont souvent lieu le week-end.

RP et FF il y a beaucoup d'incivilités aussi la semaine, les excès de vitesse, le tonnage des poids lourds. Ils rappellent leurs interventions personnelles pour faire la police parfois accompagnées de certains conseillers.

RN il faut un peu de tolérance pour les jeunes.

RP La politique de tolérance appliquée depuis des années ne suffisait plus par rapport à l'ampleur des nuisances.

Un retour au calme a pu être observé après plusieurs verbalisations.

NA si on dépasse les 90 minutes que se passe-t-il ?

RP alors il faut faire le 17.

GD Qu'est-ce que ça va coûter à Brens en termes d'assurance.

RP Les policiers seront assurés par notre contrat général sans surcoût.

SLP a fait un mini sondage sur 61 foyers représentants (environ 12.2% de la population) et dont la majorité s'est prononcé contre.

Le vote de la minorité est en fonction du sondage.

Vote : 10 pour, 5 contre.

Délibération 3 : Approbation de la convention de solution dématérialisée

Le conseil départemental propose une plateforme dématérialisée pour accueillir les annonces de marchés publics.

Le Maire. Ces plates-formes sont coûteuses, cet accès est intéressant. Il en profite pour préciser le coût des travaux de sécurisation des voies **48 000 euros HT**. A l'ancienne gare les passages piétons seront en gravillons rouge : **3400 HT€**.

Le montant exact de la subvention demandée au Département n'est pas encore connu.

Le Maire poursuit : Sur Brens il y a un manque de locaux pour les associations. Une porte d'accès extérieure sera créée permettant aux associations d'utiliser ces locaux. De plus, un grand panneau d'informations sous l'abri du parking sera installé pour un coût total de **2830 euros. TTC**

Unanimité.

Délibération 4 : Conditions de portée à connaissance des délibérations

Un nouveau texte est sorti pour régir la publicité des délibérations. La dématérialisation sera obligatoire. A Brens nous gardons l'affichage papier en plus du site internet. A chaque début de conseil on devra adopter le PV officiel du conseil d'avant.

SLP propose d'envoyer le projet de PV avant à chaque conseiller et il pourra mettre ses observations.

RP et FF sont d'accord et modifient la délibération.

RP et FF rappellent que pendant 12 ans rien n'était affiché.

SLP est d'accord et signale qu'elle avait demandé déjà l'affichage à cette époque

Unanimité

Délibération 5 : Admission en non-valeur : DM1 du budget principal

192,12 euros de créances non solvable après poursuites de la Trésorerie.

Unanimité.

Délibération 6 Equilibre des écritures d'ordre (amortissements comptables) budget de l'eau DM1

FF explique qu'il faut amortir les subventions ce qui explique cette délibération

Unanimité

L'ordre du jour est terminé.

Informations diverses

Le Maire informe sur les réformes des finances publiques et les facilités d'accès à la cour régionale des comptes par les élus locaux.

La Taxe Locale d'Equipement sera aussi calculée par les services des finances publiques.

Un communiqué du Syndicat d'Electricité (SIEA) nous indique l'arrivée officielle de la fibre pour le 18 janvier 2023. A partir de cette date chaque personne pourra choisir son fournisseur d'accès.

SG demande un point sur les nouveaux employés.

Concernant la personne qui est à la cantine et au secrétariat tout va bien. Par contre Christian Chenavier explique que le contrat de l'employé des services communaux, intervenu en remplacement du départ d'un de nos agents techniques, n'est pas reconduit pour raison de santé. Il a des soucis physiques qui l'empêchent de conduire le tracteur.

GD a-t-on des nouvelles du lagunage ?

RP explique que la SOGEDO demande 2300 euros de devis de dossiers pour le protocole à mettre en place pour le lagunage. Le service de l'hygiène du département considère que nous n'avons plus de raisons de décaler ces travaux.

CM donne un agenda des animations à venir

Les après- midis récréatives reprennent le premier jeudi du mois

L'art local aura lieu les 19 et 20 novembre,

Les 25 et 26 novembre bourses aux jouets organisée par le sou des écoles de Brens

2 décembre théâtre par les Ain'provisibles.

Pour les anciens, vu le contexte Covid on garde la même formule que l'année dernière : Panier garni, ballotins chocolat ou repas au bistrot de Brens

Ateliers numériques se poursuivent tous les jeudis matin.

Voyage prévu à l'école (sauf petite section) en Auvergne puy de dôme.

Projet de marché nocturne à la ferme du petit Brens le 10 novembre

NLV donne des nouvelles de l'intercommunalité

Pas de nouvelles pour l'aire des gens du voyage par Bugey Sud. Arrêt du projet de centre aquatique à Belley.

NLV demande à intervenir en aparté au sujet de l'abandon de l'entretien de la desserte dite de La Cote suite à l'accident survenu à un agent communal. Elle rappelle les délibérations de principe prises à la fin du remembrement en vue d'incorporer les chemins de dessertes des zones remembrées dans la voirie communale.

Le Maire répond que cette desserte n'a jamais été incorporée dans le tableau des voies communales. De ce fait, l'assurance et un conseil juridique contactés à ce sujet ont mis en garde le Maire contre un vraisemblable refus de couverture juridique et médical. En cas d'accident, la responsabilité de la commune serait engagée sur ses fonds propres. De plus, l'entame de cette desserte a disparu depuis des lustres du cadastre.

Un prochain conseil est à prévoir le 29 novembre ou 6 décembre.

Clôture à 20H19